

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (DESTINÉES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS)

La commercialisation de toute marchandise ainsi que la réalisation de toute intervention technique (installation et service après-vente) par la SAS JAVEL BARBIZIER, dont le siège social se situe au 36 rue Thomas Edison à BESANCON (25000), RCS BESANCON n°542 820 022 au capital de 77000 € sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente, sauf stipulation particulière et expresse. La SAS JAVEL BARBIZIER est dénommée le « Vendeur » et tout client « l'Acheteur ».

COMMANDES

Toute commande implique de plein droit l'acceptation par l'Acheteur des présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toutes conditions contraires stipulées par l'Acheteur, notamment dans ses conditions d'achat et ses bons de commandes. Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de l'acceptation du Vendeur. Celle-ci ne peut résulter que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande.

TRANSFERT DES RISQUES

Les marchandises sont vendues et agrées au lieu de départ. Le transfert des risques de perte et de détérioration de la marchandise sera réalisé dès l'enlèvement de celle-ci par l'Acheteur. Les expéditions sont toujours faites aux risques et périls de l'Acheteur, même lorsque les prix sont établis frais de transports compris.

En cas de perte ou d'avarie, l'Acheteur devra faire les constats d'usage et exercer les recours contre le transporteur.

PRIX

Les produits sont fournis aux tarifs du Vendeur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Vendeur.

Ces prix sont nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Vendeur.

GARANTIES

Les marchandises livrées et les interventions techniques réalisées sont conformes aux offres du Vendeur. Pour être recevable, toute réclamation doit parvenir au Vendeur dans les 7 jours qui suivent la livraison de la marchandise ou la réalisation de l'intervention technique. Il est

convenu qu'en cas de réclamation justifiée, la garantie du Vendeur sera limitée au remplacement des produits non conformes ou affectés d'un vice faisant l'objet de la réclamation, ou à la rectification des services jugés défectueux, sans que l'Acheteur puisse prétendre au paiement d'une indemnité à quelque titre que ce soit.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du produit ou de force majeure.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

En toute hypothèse, la garantie du Vendeur :

- ne peut en aucun cas dépasser la garantie offerte par le fabricant ou le fournisseur, dont l'Acheteur peut prendre connaissance sur le produit ou, à défaut, sur simple demande.
- est limitée au simple remplacement des marchandises reconnues défectueuses.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. En aucun cas le Vendeur ne saurait être tenu responsable ni être tenu au paiement de pénalités et de dommages-intérêts en cas de retard ou de défaut de livraison dû à un cas de force majeure.

PAIEMENTS

Tout paiement d'avance total ou partiel ne saurait être considéré comme constituant des arrhes. En conséquence, en cas d'annulation de la commande par le Vendeur, seule la somme payée d'avance par l'Acheteur lui sera restituée, à l'exclusion de toute pénalité. Toutes les factures sont payables à réception sauf échéance indiquée au recto de la facture.

En cas de facture impayée à son échéance, des pénalités de retard calculées au taux de 20 % du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

RESERVE DE PROPRIETE

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente. Toutefois, les risques de la marchandise sont transférés conformément à l'article « Transfert des risques ».

Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer.

En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge de l'Acheteur.

PAIEMENTS

Toutes les factures du Vendeur sont payables à réception sauf échéance spécifiquement indiquée au recto de la facture. Aucune stipulation ne peut prévoir un délai de paiement excédant 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut de règlement à l'échéance, les dispositions suivantes seront appliquées :

- Les intérêts des sommes dues courent immédiatement et de plein droit sans nécessité d'une mise en demeure préalable, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points.
- L'Acheteur sera de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce.
- Si la marchandise est payable par échéances successives, le non-paiement à bonne date d'une seule échéance entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues par l'Acheteur, nonobstant l'émission d'une lettre de change.
- Le Vendeur peut de plein droit suspendre les livraisons et résilier la commande sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre une formalité judiciaire. Dans ce cas, les acomptes seront conservés par le Vendeur à titre d'indemnité sans préjudice des dommages-intérêts que le Vendeur pourra solliciter. Les marchandises livrées et non réglées devront être restituées par l'Acheteur à ses frais et risques.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE / DROIT APPLICABLE

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX SITUÉS DANS LE RESORT DU SIEGE SOCIAL DU VENDEUR, LESQUELS SERONT SEULS COMPETENTS, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.